

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 19 août 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**2037, boulevard Industriel**

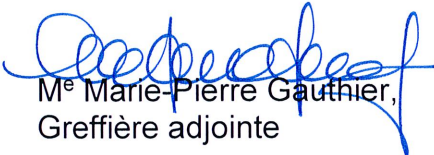
Demande déposée le 13 juin 2019 par Estrie Glace inc. concernant les lots 4 050 576 et 4 050 577, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situés au 2037, boulevard Industriel.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre de réduire la bande de pavé imperméable à partir de l'emprise de rue :

- a) à 3 mètres pour 3 accès à l'aire de stationnement sur la rue René-Patenaude;
- b) à 6 mètres pour 1 accès à l'aire de stationnement sur le boulevard Industriel;

alors que le règlement de zonage 2368-2010 prévoit une profondeur minimale de 9 mètres.

Donné à Magog, le 31 juillet 2019.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe